



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GUA

REÇU
16 MAI 2025
S/P ROCHEFORT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril à seize heures trente minutes, le conseil d'administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BROUHARD, président.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire – Madame PREVOST Béatrice – Madame JOUANNET Ghislaine – Madame MURARO Michèle – Madame MICHAUD-LAUTURE Corinne – Madame BERUSSEAU Evelyne – Madame BROUHARD Chantal – Madame Aline BIBILY

Excusée : Madame Béatrice ORTEGA a donné pouvoir à Madame PREVOST

Nombre de membre en exercice : 9
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 9

A été nommée secrétaire de séance Madame MURARO.

2025_04_06 Tarif de la consigne des gobelets réutilisables

Monsieur le président expose qu'une régie de recette existe auprès du CCAS avec pour objet d'encaisser les produits des ventes des produits divers lors des manifestations, notamment celle de la « Remontée de la Seudre », prévue le 6 septembre 2025.

Il explique que les prix des boissons ont été fixés lors de la précédente séance du Conseil d'Administration et qu'il convient désormais de définir le tarif de la consigne qui sera utilisé pour les gobelets réutilisables. Les boissons seront en effet vendues dans des gobelets réutilisables et donc consignés.

Monsieur le président propose de retenir le tarif de 1€ par gobelet.

DECIDE de fixer le tarif de la consigne comme ci-dessus.

Le Gua, le 05/05/2025

La secrétaire de séance,

Michèle MURARO

Le Président,

Patrice BROUHARD



Certifiée exécutoire par le Président, compte-tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication le 21/05/25 21/05/25